

## Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni, ce mardi 7 septembre, dans sa formation collégiale sous la présidence de Philippe GOMES, président du gouvernement. Il a arrêté un projet de délibération du congrès et un projet de délibération du gouvernement (autorisations à ester en justice) et adopté vingt et un arrêtés.

### Délibération du Congrès

**Le gouvernement a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 03/CP du 5 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social (CES).** Dix ans après sa mise en place, des points de l'organisation et du fonctionnement du CES ont été revus et modifiés dans le sens d'une meilleure efficacité. Ces modifications portent sur 4 points principaux :

- Délégation de vote des conseillers en réunion : la limitation à une procuration par conseiller prévue jusqu'alors pour les séances plénières du CES est étendue aux réunions des commissions donnant lieu à un vote ;
- Organisation administrative interne (les activités administratives seront restructurées en bureaux dépendants du secrétaire général) ;
- Réévaluation des indemnités de déplacement : l'indemnité de mission pour les déplacements à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie est fixée à 30 000 FCFP au lieu de 25 000 FCFP précédemment et, pour les déplacements à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, il est créé une indemnité de dîner dont le montant est fixé à 3 000 FCFP et l'indemnité de découcher passe de 6 000 FCFP actuellement à 8 000 FCFP ;
- Actualisation de la référence de calcul de l'indemnité de vacation, le montant de la vacation demeurant inchangée.

### Énergie

**Le gouvernement a adopté un arrêté fixant la liste des opérations primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME)** et financées par le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie qui a été créé par la délibération n° 78 du 26 janvier 1989 pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.

Le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME), gestionnaire de ce fonds, se réunit trois fois par an pour élaborer et suivre la mise en œuvre d'un programme d'actions établit chaque année sur la base **d'un budget de 220 millions de francs CFP.**

## 1. LES FINANCEMENTS DIRECTS PROPOSÉS PAR LE CTME

### 1. Financement pour la réalisation de prédiagnostics groupés d'entreprises

Le prédiagnostic énergétique permet, à partir d'une analyse des données du site, de dresser une première évaluation des gisements d'économie d'énergie envisageables et d'orienter le maître d'ouvrage vers des interventions simples à mettre en œuvre et/ou vers des études plus approfondies.

Afin de sensibiliser les entreprises calédoniennes sur l'intérêt de réaliser de telles études, le CTME propose de faire appel à un bureau d'études afin de mener une campagne de pré-diagnostic auprès d'une dizaine d'entreprises.

Les entreprises concernées par cette opération ont été identifiées avec le concours de la fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC), de la chambre de commerces et d'industries (CCI), d'Enercal, d'EEC et enfin de la province des îles Loyauté.

Le détail du financement de l'opération est le suivant :

- montant total du projet 3 564 455 F CFP
- montant financé par le CTME, soit 70% du montant global : **2 495 118 F CFP**

### 2. La Qualité Environnementale Calédonienne

En 2009 et 2010, le CTME a organisé et financé des sessions de sensibilisation à la haute qualité environnementale (HQE®) destinées aux maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre du territoire (160 personnes environ). Cette année, le CTME a décidé de lancer un appel d'offres sur la conception, le test et l'animation de sessions de formation sur l'architecture bioclimatique et l'énergie dans une démarche de qualité environnementale du bâti.

La proposition de monsieur Robert CELAIRE pour mener cette étude a été retenue pour un montant de **25 356 000 F CFP**.

Pour ce qui est de l'appel à projets, il concernera les bâtiments neufs et la réhabilitation des bâtiments existants du secteur résidentiel (logements collectifs ou individuels groupés et notamment le logement social) et du secteur tertiaire marchand ou non marchand (l'éducation, les bureaux, le secteur touristique). Le programme est d'un montant de **110 000 000 FCFP**.

### **3. Financement d'une mission d'accompagnement à l'élaboration d'une réglementation énergétique en Nouvelle-Calédonie**

Dans le cadre des travaux liés au schéma de l'énergie et du climat, une réflexion a été lancée sur l'élaboration d'une réglementation énergétique des bâtiments. Dans de nombreux pays, les réglementations thermiques et énergétiques des bâtiments ont fait la preuve de leur efficacité comme outils de réduction des consommations d'énergie avec des impacts environnementaux et socio-économiques largement positifs.

La proposition du bureau d'études SOLENER a été retenue pour un montant de **23 539 500 F CFP**.

### **4. Financement d'une étude de suivi des parcs et des équipements énergétiques du résidentiel et du tertiaire de la Nouvelle-Calédonie**

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de l'énergie et du climat, les orientations énergétiques, déclinées en programmes d'actions, devront prendre en compte de façon prioritaire la diminution et la maîtrise des consommations énergétiques. Dans ce contexte, l'établissement d'un diagnostic des consommations d'énergie est indispensable à l'élaboration de politiques pertinentes.

C'est avec cet objectif qu'une consultation a été lancée afin d'identifier le prestataire de cette étude. Le cabinet d'étude TNS a été retenu avec une proposition de **7 995 750 F CFP**.

### **5. Financement d'une mission d'évaluation des capacités de la Nouvelle-Calédonie à développer la climatisation solaire**

Dans le cadre des travaux liés au schéma de l'énergie et du climat, une réflexion est lancée sur la technologie de la climatisation solaire ( **1 190 000 FCFP** ).

## **2 – LES SUBVENTIONS PROPOSEES PAR LE CTME**

### ***1° - Les demandes de subventions primées par le CTME***

Les subventions concernant des alimentations de station de pompage par énergie renouvelable, des démarches HQE pour des résidences de personnes âgées, des audits énergétiques et des bilans carbone, ont été attribuées pour **un total d'opérations de 43 258 347 FCFP subventionné à hauteur de 22 236 073 FCFP**.

## **2° - Les demandes de subventions primées par le CTME**

Les subventions proposées par le CTME concernent différentes opérations ( audits énergétiques, alimentations électriques par énergie renouvelable, etc.) **pour un total d'opérations de 14 900 835 FCFP subventionnées à hauteur de 6 949 698 FCFP.**

### **Budget et finances**

**Le gouvernement a approuvé la délibération modificative n° 2 de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2010 de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique de la Nouvelle-Calédonie (OCEF).**

L'état prévisionnel modifié est arrêté ainsi :

- Compte de résultat prévisionnel
  - recettes d'exploitation : 4 605 238 771 F
  - dépenses d'exploitations : 4 678 204 936 F
  - résultat prévisionnel d'exploitation : -72 966 165 F
  
- Tableau de financement
  - capacité d'autofinancement : 8 734 694 f
  - ressources : 171 866 299 F
  - emplois : 552 479 784 F

Le résultat global déficitaire de – 380 613 485 F est équilibré par un prélèvement de même montant sur le fonds de roulement dont le montant s'élevait au 31 décembre 2008 à la somme de 691 982 616 FCFP, représentant 54 jours de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

Le gouvernement a décidé par arrêté, de procéder à la simplification des remises accordées sur les ventes en nombre de produits postaux et application de pénalité en cas de retard de paiement. Ces deux mesures, adoptées par le conseil d'administration de l'OPT sont :

- La vente de lot de Prêt-à-Poster
- Les remises aux revendeurs agréés

\*\*\*\*\*

Le gouvernement a arrêté les tarifs d'occupation du plan d'eau de l'Anse Paddon à Nouville, zone gérée depuis 2005, par le Port Autonome. Le montant de la redevance annuelle demandée à la SARL Faulkon, qui a obtenu pour 15 ans une autorisation temporaire d'occupation du plan d'eau est de 110 460 FCFP.

- 4 -

## Culture

**Le gouvernement a décidé de cofinancer la tournée internationale d'un groupe de String Band du Vanuatu.** Cette opération, inscrite dans le cadre du Fonds Pacifique et d'un montant de 775 656 FCFP, a pour objet de promouvoir la musique contemporaine du Vanuatu en Nouvelle-Calédonie et en France métropolitaine. En marge de la tournée, il est prévu la création d'un documentaire, d'un CD et d'un site Internet.

\*\*\*\*\*

**Le gouvernement participe au cofinancement de la couverture médiatique du 4e festival des arts mélanésien.** Il a adopté un arrêté qui prévoit le versement d'un montant de 2 053 000 FCFP au centre régional des médias du secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

\*\*\*\*\*

**Le gouvernement a fixé les tarifs des prestations de la médiathèque Ouest à Koné,** antenne de la bibliothèque Berhneim, dont l'ouverture est prévue en novembre 2010. La tarification proposée est identique à celle en vigueur à la médiathèque de Poindimié, notamment en ce qui concerne la gratuité des droits d'inscription (individuels ou collectifs).

\*\*\*\*\*

**Le gouvernement a adopté un arrêté portant acceptation du don d'une collection d'art en faveur du musée de la Nouvelle-Calédonie.** Il s'agit en l'occurrence d'une collection d'objets kanak des îles Loyauté, d'une grande valeur patrimoniale, ayant appartenu au révérend Hadfield. Cette collection a été donnée à la Nouvelle-Calédonie par Douglas Hadfield, petit-fils du révérend. Il revient à la Nouvelle-Calédonie d'assurer le conditionnement et le transport de la collection depuis le Royaume-Uni pour un montant de 1 551 313 FCFP.

## Santé, social

**Le gouvernement a attribué une subvention d'un montant de 1 500 000 FCFP en faveur de l'association l'Accueil pour participer au financement d'une étude de faisabilité sur l'insertion par l'économie.** L'association l'Accueil regroupe deux centres :

- Elle accueille les personnes en situation d'errance au centre Macadam Partage ;
- Elle accompagne les personnes inscrites dans une démarche de réinsertion au centre Case Départ.

\*\*\*\*\*

**Le gouvernement a revalorisé les émoluments ou indemnités des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.** Les niveaux de rémunération des praticiens sont les mêmes qu'en Métropole, indexés à 1,73 pour les praticiens du CHT et du CHS et à 1,94 pour ceux du CHN. La Nouvelle-Calédonie, suivant en cela la Métropole, a décidé d'une revalorisation de 0,5 % des traitements.

\*\*\*\*\*

**Le gouvernement a réévalué le montant des indemnités versées au titre de l'organisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements hospitaliers publics.** Il a été décidé d'une évolution de 0,5 % de cette indemnité.

\*\*\*\*\*

**Le gouvernement a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et le laboratoire Roche SAS, relatif à la commande de Tamiflu dans le cadre du plan de lutte contre la pandémie de grippe A/H1N1.**

## Formation professionnelle

**Le gouvernement a décidé d'enregistrer le Certificat de Qualification Professionnelle de « Technicien, électricien, électronicien automobile » au Répertoire de la Certification Professionnelle de la Nouvelle-Calédonie.** Une formation pour 10 stagiaires se déroule actuellement et sera validée en fin d'année par la branche professionnelle Commerce et divers-secteur automobile. Une seconde, suivie par 15 stagiaires, devrait démarrer en septembre. Ces formations sont dispensées par le GNFA Pacifique, organisme de formation agréé.

## Fonction publique

**Le gouvernement a ajouté à la liste des corps ouverts à l'intégration par voie de liste d'aptitude dans la fonction publique de Nouvelle-Calédonie deux nouveaux corps :**

- Le corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;
- Le corps des techniciens supérieurs et des contrôleurs divisionnaires.

**Le corps des techniciens supérieurs et des contrôleurs divisionnaires est ajouté à la liste des corps ouverte au titre du recrutement sur titre.**

## Travail et emploi

Le gouvernement a autorisé la société Le Froid à déroger à la règle du repos dominical pour les dimanches 19 et 26 septembre et 24 octobre pour 9 salariés. L'entreprise est en effet partenaire de nombreux événements et foires qui nécessitent des mises en place préalables.

## Nominations et désignations

Par arrêté, le gouvernement a constaté la composition nominative du conseil d'administration de l'APICAN (Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles). Pour représenter la Nouvelle-Calédonie, ont été nommés :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis D'ANGLEBERMES Philippe MICHEL Alain LAZARE José BLUM	Cézelin TCHOEAOUA Corine VOISIN Jean-Louis BOUVIER Ghislaine ARLIE

Jean-Louis D'ANGLEBERMES est nommé président du conseil d'administration de l'agence

En qualité de personnalités qualifiées retenues en fonction de leur domaine de compétence, ont été nommés :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre AIFA Ghislain SANTACROCE	Manola GAVEAU Jean-Jacques DELATHIERE

\*\*\*\*\*

Le gouvernement a nommé Mesdames Monique MILET et Sonia BACKES, comme représentantes de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'école de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des maîtres) pour une durée de 4 ans.

\*\*\*\*\*

Le gouvernement a nommé mademoiselle Valérie AN-AH-TCHUNG agent comptable de la CAFAT

## Divers

- 7 -

Dans le cadre de la généralisation de la couverture mobile sur Houaïlou, suite à la sollicitation de l'OPT, le gouvernement a autorisé la mise à disposition d'une parcelle de terrain.

Le gouvernement a autorisé le passage d'une conduite d'évacuation d'eau à la ZAC Panda de Dumbéa au profit de la SECAL.

Le gouvernement a émis un avis favorable sur 2 visas de long séjour, 1 titre de séjour, 11 autorisations de travail et 143 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Le gouvernement a adopté un arrêté autorisant l'exercice d'opérations de prestations de services en transactions sur immeubles et fonds de commerce.

## Avis

Le gouvernement a émis un avis sur deux projets de décision du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le premier fixant la numérotation des services de télévision autorisés à diffuser en mode numérique sur le Réseau outre-mer 1, le second fixant la date de début des émissions.